

Les résultats des tests de dépistage des ITSS

Si le résultat est **positif**

POUR LE VIH

Cela signifie que vous êtes infectée par le VIH. Vous devez savoir que le VIH peut être transmis au bébé durant la grossesse, au moment de l'accouchement ou par l'allaitement maternel.

Si vous êtes enceinte, votre médecin vous expliquera vos choix en détail. Si vous décidez de mettre fin à votre grossesse, il vous orientera vers les endroits qui pratiquent l'avortement. Si vous décidez de poursuivre votre grossesse, il vous offrira un traitement et une intervention comme la césarienne pour diminuer les risques de transmission du VIH à votre enfant. L'allaitement maternel n'est pas recommandé dans votre cas puisqu'il augmente le risque de transmission du VIH à l'enfant.

Important

Quand vous avez un résultat positif, avisez le plus vite possible les personnes avec qui vous avez eu des relations sexuelles ou partagé du matériel servant à la consommation de drogues. Ces personnes pourront se faire traiter rapidement. Ainsi, elles éviteront des complications graves. Elles préviendront aussi la transmission des ITSS à d'autres personnes. Un professionnel de la santé peut vous aider dans vos démarches.

N'hésitez pas à poser à votre professionnel de la santé toutes les questions qui vous inquiètent concernant votre santé ou celle de votre bébé. D'autres professionnels peuvent également vous apporter de l'aide ou du soutien.

POUR LA SYPHILIS, LA CHLAMYDIA, LA GONORRÉE ET L'HÉPATITE B

Un traitement vous sera offert. Il permettra de soigner ces infections et de protéger votre nouveau-né. Une évaluation médicale, un suivi et, dans certains cas, un traitement seront également offerts à votre nouveau-né.

Si vous êtes infectée par le virus de l'hépatite B, un traitement sera offert à votre bébé dès la naissance.

Des ressources pour vous aider ou pour répondre à vos questions

Les ressources gouvernementales

Les CLSC sont en mesure de vous offrir différents services. N'hésitez pas à téléphoner pour prendre un rendez-vous si vous avez besoin d'une consultation médicale ou de services psychosociaux.

Vous pouvez également utiliser la ligne Info-Santé, en composant le **811**, pour obtenir des renseignements sur différents sujets, y compris le VIH/sida et les autres ITSS.

Pour plus d'information sur les ITSS et la grossesse, consultez : Quebec.ca/itss.

Le Centre d'infectiologie mère-enfant (CIME) du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine offre un suivi médical et un soutien psychosocial aux femmes, aux personnes enceintes infectées par un virus transmissible durant la grossesse ou l'accouchement et à leurs enfants, ainsi qu'un soutien psychosocial à la famille de ces personnes.

Pour tout renseignement concernant le test de dépistage du VIH et la grossesse :
Gynéco-Obstétrique: 514 345-4931 poste 2960
Pédiatrie: 514 345-4931 poste 5339

Les organismes communautaires

Il existe, au Québec, plusieurs organismes communautaires qui offrent différents services aux personnes vivant avec le VIH ou le SIDA.

La Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le SIDA (COCQ-SIDA) est un regroupement d'organismes communautaires. Vous pouvez téléphoner, pour connaître la ressource de votre région, au **514 844-2477** ou, sans frais, au **1 866 535-0481**.

Le Groupe d'action pour la prévention de la transmission du VIH et l'éradication du SIDA (GAP-VIES) est un organisme communautaire travaillant auprès des communautés haïtienne, caribéenne et africaine, que vous pouvez joindre au **514 722-5655**.

N'hésitez pas à communiquer avec ces organisations.



Enceinte ou vous pensez le devenir...

Et les infections transmissibles
sexuellement et par le sang?



La grossesse

C'est une aventure extraordinaire !
Et, bien sûr, vous voulez mettre toutes les chances de votre côté afin que votre bébé naisse en bonne santé. Ainsi, pendant les prochains mois, vous aurez à cœur de bien prendre soin de vous.

Saviez-vous que le dépistage du VIH, le virus causant le SIDA, fait maintenant partie des tests offerts à toutes les personnes enceintes ou qui pensent le devenir ? Des tests de dépistage d'autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) en font aussi partie. Il s'agit des tests de dépistage de l'hépatite B, de la syphilis, de la chlamydia et de la gonorrhée.

Si vous êtes enceinte

Au cours de vos premières visites, votre médecin, votre infirmière ou votre sage-femme vous proposera de passer des examens médicaux. Il vous proposera aussi certains tests de dépistage d'ITSS comme l'infection par le VIH, l'hépatite B, la syphilis, la chlamydia et la gonorrhée. Si vous ne voulez pas passer ces tests, dites-le à ce professionnel de la santé.

Ces dernières années, le risque que la personne enceinte transmette le VIH à l'enfant a beaucoup diminué. Si vous êtes enceinte et infectée par le VIH, votre médecin vous offrira des médicaments qui font diminuer ce risque. Il pourrait vous proposer une césarienne, au besoin.

Les tests de dépistage des ITSS

Mais pourquoi ?

Parce que :

- › si vous êtes infectée par le VIH, vous pouvez maintenant recevoir un traitement pendant votre grossesse. Votre nouveau-né recevra aussi un traitement durant les premières semaines de sa vie. Ce traitement permet de réduire les risques de transmission du VIH de la personne enceinte à l'enfant ;
- › si vous êtes atteinte de l'une des autres ITSS, un traitement vous sera également offert ainsi qu'à votre nouveau-né, au besoin. Il permet de soigner ces infections.

Si vous désirez avoir un enfant, vous pourriez discuter du dépistage des ITSS avec votre partenaire et décider de passer les tests tous les deux. Une simple prise de sang vous permettra de savoir si vous ou votre partenaire êtes infectés par le VIH. Selon les résultats du test, vous aurez en main les informations nécessaires pour prendre une décision concernant la grossesse.

C'est aussi une prise de sang qui permet de détecter l'hépatite B et la syphilis. Pour dépister la chlamydia et la gonorrhée, on utilise un prélèvement fait sur votre col utérin ou, dans certains cas, un prélèvement urinaire.

Comment puis-je savoir si mon partenaire ou moi sommes infectés par le VIH ou une autre ITSS ?

La seule façon de le savoir est de passer des tests de dépistage. Pourquoi ? Parce que plusieurs personnes infectées n'ont pas de symptômes. Les tests de dépistage permettent donc de vérifier la présence de plusieurs ITSS, dont l'infection par le VIH, chez ces personnes.

Les résultats des tests de dépistage des ITSS

Si le résultat est **négatif**

POUR LE VIH, LA SYPHILIS, LA CHLAMYDIA, LA GONORRHÉE ET L'HÉPATITE B

Cela peut signifier deux choses :

- › que vous n'êtes pas infectée ;
- › que l'infection est trop récente pour être détectée par le test. Votre professionnel de la santé peut vous aider à préciser votre situation.

Attention

Un résultat négatif ne vous protège pas des ITSS durant la grossesse. Vous pouvez être infectée si vous ou votre partenaire avez des activités à risque avec une personne infectée par une ITSS. Une relation sexuelle non protégée et le partage de matériel servant à la consommation de drogues sont des activités à risque. N'hésitez pas à parler à votre professionnel de la santé de l'importance de repasser les tests au besoin.